

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Etaient présents :

Mmes, MM Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjoint, Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Mahdi MAZAGHRANE, Yves MERA, Rémy BANET, Monique RAPIN, Alain BILLEREY, Conseillers

Excusés :

M. Jean-Jacques JOLY, Mme Sandrine PALEO

Procurations :

M. Jean-Jacques JOLY à M. Gérard SCHARPF
Mme Sandrine PALEO à M. Gilles LAZAR



Le Député-Maire ouvre la séance à 17H30 et donne connaissance à l'Assemblée de la lettre de démission de Monsieur René AUBRY, reçue ce jour en Mairie. Il précise que Madame SOLLBERGER sera appelée à remplir les fonctions de 3^{ème} Conseiller de l'Opposition Municipale, sachant que nous n'avons pu pour des raisons évidentes, l'inviter à la présente réunion.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, **Jean-Michel VILLAUME** s'adressant aux membres de l'Opposition et principalement à Monsieur Yves MERA, qualifie les propos de ce dernier de « malhonnêteté intellectuelle » quand il critique la baisse de 5% des indemnités d'élus ou encore s'en prend au cumul de mandat du Député-Maire. Le Premier Magistrat sur ce point rappelle que les indemnités de fonction constituent un droit statutaire et sur le cumul il se déclare exemplaire en la matière ayant abandonné la présidence de la Communauté de Communes ou encore celle de l'Office Public de l'Habitat.

Jean-Michel VILLAUME fait remarquer à l'Opposition que leurs droits démocratiques sont respectés lorsque la Ville prend en charge une journée de formation pour les deux conseillers municipaux, malgré une dépense voisine de 1 000€. Le thème de la formation « *connaître les diasporas dans les collectivités locales* » aurait pu porter à interrogations sur le fond.

Il clôt l'intervention en direction de Monsieur MERA en lui déclarant « ne portons pas le débat en dessous de la ceinture ».

Yves MERA pour toute réponse, compare la déclaration du Député-Maire sur le cumul à la théorie du verre à demi plein et à demi vide. Quant aux indemnités, il estime satisfaisant qu'après 83 années de mandat socialiste les élus daignent enfin partager. Il cite néanmoins l'exemple d'une ville ayant récemment réduit de 40% cette dépense.

* * * * *

Le Député-Maire poursuit par la présentation du budget 2009, illustré par une vidéo projection, document prévisionnel qu'il qualifie d'ambitieux tout en étant rigoureux. Il fait la déclaration suivante :

« Comme dans la plupart des Collectivités Territoriales, le Budget 2009 de la Ville d'Héricourt n'échappera pas aux CONTRAINTES FINANCIERES qui nous sont imposées par une situation économique particulièrement dégradée. Le Budget que je présente aujourd'hui, affiche clairement les objectifs de REDUCTION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT pour lesquels je devrai pouvoir compter sur mes collègues élus mais également sur tous mes collaborateurs, dans le but de réduire nos frais de structures. La réussite de ce challenge est la condition sine qua non de la réalisation de programmes d'investissement attendus par la population.

La MARGE DE MANŒUVRE reste toutefois étroite puisque les économies à réaliser ne se situent en fait que sur 40 % des frais de fonctionnement, les 60 % restants représentant les frais de personnel que nous contiendrons avec une hausse de 1 % ne prenant donc en compte aucun développement de service par des embauches.

Nous devons néanmoins y intégrer une demi poste administratif pour renforcer le Service Etat Civil avec l'arrivée des nouveaux passeports biométriques, la compensation de l'Etat à hauteur de 5 000 € étant loin d'absorber la charge nouvelle estimée à 15 000 €.

Ceci étant, je demanderai à mes services un effort conséquent dans leur manière de travailler et surtout de dépenser les deniers publics. A titre d'exemple, les crédits affectés au carburant ont été réduits de 10 % et ceux consacrés aux Festivités de 15 %. Les autres dépenses énergétiques subissent une baisse en moyenne de 5 %.

Le Budget 2009, dans sa section de **Fonctionnement**, diminue donc globalement de 2 % par rapport à celui de l'an dernier, tout en conservant des crédits à même hauteur pour les subventions du secteur associatif ou les dotations en direction des établissements scolaires.

L'épargne dégagée doit nous permettre de contribuer concrètement en ce qui nous concerne à la relance économique par un programme d'investissement qui dépassera les 3,5 millions d'euros et qui prendra en compte les actions que j'ai annoncées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 Février dernier.

L'un des projets phares tendra à engager la création d'une NOUVELLE LIAISON ROUTIERE qui reliera l'Avenue Jean Jaurès à la Rue Marcel Paul en vue de rendre attractive notre GARE SNCF mais aussi fluidifier le trafic routier. De leur côté, la Région et la SNCF, soutenues par l'Etat, se lanceront dans la requalification des espaces extérieurs pour réaménager les parkings, permettre le stationnement des bus scolaires ou encore améliorer l'accessibilité et l'environnement des espaces.

Le bouclage du plan de financement reste lié à une intervention du Conseil Général et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Nous nous engagerons également dans la **2EME TRANCHE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA GRANDE RUE A BUSSUREL**, et dupliquerons la mise en place d'un **CITY-STADE à proximité du Champ de Foire** pour doter les jeunes du quartier d'un équipement similaire à celui dont bénéficie à présent les jeunes des Chenevières. Nous n'excluons pas d'y adjoindre une **PISTE DE SKATE BOARD** afin de répondre aux sollicitations réitérées de la jeunesse.

Le développement de la Ville d'Héricourt sera affiché en termes d'habitat par la **poursuite des réflexions liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme** qui sera complété d'un **Plan d'Aménagement et de Développement Durable**.

Pour ne pas ralentir notre action en faveur de l'habitat, nous initierons en 2009 une **étude exploratoire** en vue de **poursuivre sur les secteurs de Saint Valbert** en prolongement des lotissements réalisés **et sur le lieu-dit La Craie** situé derrière la Zone Artisanale des Guinnottes le long du Faubourg de Belfort.

Le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale**, auquel l'Etat reconnaît tous ses effets positifs en renouvelant les aides financières à même niveau, est poursuivi en termes d'actions, notamment au titre du **Programme de Réussite Educative** en direction des enfants en difficulté.

L'aide sociale restera soutenue avec une dotation en faveur du CCAS portée à 410 000 €.

Le Budget réserve également des **enveloppes spécifiques** pour approfondir certains projets comme :

- le **TRANSFERT DE L'ECOLE DE MUSIQUE** et la création d'une **MAISON DES ASSOCIATIONS** dans l'ancien casernement du Quartier Maunoury

- la construction d'un **DOJO** contigu à la halle des sports Marcel Cerdan

- la **REQUALIFICATION URBAINE DES ESPACES HISTORIQUES** de la Tour du Château

Nous poursuivrons à l'occasion d'une 6^{ème} tranche, et ceci grâce à l'aide de la Région et du Département, la **RESTAURATION DU FORT DU MONT VAUDOIS** afin de consolider la voûte donnant accès à la cour d'honneur. Sur ce point, nous comptons sur un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, le Fort présentant un **enjeu touristique et culturel** rayonnant bien au-delà des simples frontières de la Ville Centre.

Au-delà de ces projets phares, nous ne négligeons pas les **investissements dits courants dans les domaines CULTURELS, SPORTIFS OU PATRIMONIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX**.

L'enveloppe consacrée au **CADRE DE VIE** se situe à plus de **500 000 €**, et tiend compte des observations qu'ont pu me faire les habitants lors de mes déplacements dans les quartiers dans le cadre de l'opération « La Ville en marchant ».

Nous terminerons l'aménagement du **parc urbain au Quartier Maunoury** pour un montant de 489 000 €.

La **QUALITE DES VOIRIES**, des **TROTTOIRS**, des conditions de **SECURITE** ont été les points essentiels soulevés lors des échanges et la Municipalité y satisfera.

L'Avenue d'Alsace fera l'objet d'un traitement plus conséquent qui débutera par le remplacement de l'éclairage public en 2009.

Les **Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement** retracent les efforts consacrés d'une part à la **qualité de l'eau potable** par la suppression des branchements plomb et l'attention portée au rejet dans le milieu naturel par la **reconstruction de notre station d'épuration** répondant ainsi aux normes européennes imposées par la Loi sur l'Eau.

L'équilibre du Budget 2009 ne pourra pas faire l'impasse d'un **ajustement de la PRESSION FISCALE que nous limiterons toutefois à 1,8 %** sachant combien le quotidien se veut difficile pour les ménages.

La **stagnation de la DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT** qui n'enregistre qu'une hausse de 600 € sur 2 412 000 € oblige à cet ajustement fiscal et reflète les désengagements de l'Etat envers les Collectivités Territoriales.

La hausse de la précarité nous incite d'ailleurs en tant qu'élu, à accepter pour un an une **diminution de 5 % des INDEMNITES DE FONCTIONS** dont le montant sera affecté au Budget du Centre Communal d'Action Sociale à la ligne **consacrée aux secours d'urgence**. Le crédit supplémentaire qui viendra en aide aux plus démunis sera de 6 477 €.

Ceci exposé, **Martine PEQUIGNOT, Adjointe aux Finances**, commente les grandes lignes du budget, rappelant l'**équilibre des sections à hauteur de 14 767 712€** sans prendre en compte les mouvements d'ordre. Les dépenses par nature de la section de fonctionnement sont analysées dans le détail, l'Adjointe faisant état des postes sur lesquels des objectifs seront assignés en termes de **réduction des coûts, soit entre moins 5 et moins 10%** selon la nature des dépenses : **les charges énergétiques, de déplacement, de fournitures ou encore de petits matériels sont celles ciblées en toute priorité** et c'est grâce à cette démarche que **les dépenses de fonctionnement pourront être réduites de 2% par rapport à l'an passé**.

Martine PEQUIGNOT rappelle la **réduction des indemnités des élus qui représente pour 9 mois 6 477€** intégrés dans la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de **410 000€**. Elle pointe particulièrement le **remboursement de la dette dont la charge des intérêts diminue de 65 000€** tout en anticipant l'enveloppe nouvelle d'emprunt.

Les recettes de fonctionnement ne sont malheureusement pas en hausse malgré une augmentation à hauteur de 1,8% des contributions directes nécessitées du fait de la **stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement qui n'augmente que de 600€** sur plus de 2,4 millions d'euros.

La **Dotation de Solidarité Urbaine récemment notifiée nous procure néanmoins un plus de 100 000€**, atténués par une **baisse de la Dotation de Compensation à hauteur de 40 000€**

Globalement, les recettes constituées des dotations et impôts, couvrent 90% de la section de fonctionnement, les 10% restants correspondent aux redevances du Domaine et à l'exploitation des Services.

Les investissements de 2009 sont programmés à hauteur de 3 515 221€ non comprise la dette en capital de **1 102 000€**

Les recettes d'investissements sont constituées de l'épargne provenant de la section de fonctionnement, du FCTVA, des produits des amendes de police, de la Taxe Locale d'Equipement, des subventions et des cessions de terrains ou bâtiments.

L'équilibre nécessite toutefois une enveloppe d'emprunt à contracter à hauteur de 1 933 628€

Tour à tour, **la Maire Délégué de Bussurel et les Adjoint**s présentent, selon leurs domaines de compétences, les propositions d'adoption de crédits inscrits au titre de l'exercice. Les programmes d'investissements sont notamment listés de manière exhaustive, la liste complète étant reprise au budget sur support papier remis aux Elus.

Le Député-Maire, avant d'inviter au débat, développe plus particulièrement **le projet d'aménagement de la gare SNCF** qui au niveau de la Ville, consistera à **réaliser une nouvelle liaison routière entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Paul Vinot**. Cette opération, **financée exclusivement par la Ville d'Héricourt**, se détache de l'**aménagement des abords proprement dits et des parkings, co-financés par la Région, la SNCF et l'Etat à hauteur de 500 000€** environ alors que le projet dépasse les **800 000€**. La Ville, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et le Conseil Général de Haute-Saône sont sollicités pour financer ce différentiel. **Jean-Michel VILLAUME** rappelle que du côté de la Ville, il ne saurait être question d'apporter un concours supérieur à 100 000€. Aussi, en appelle-t-il à la CCPH et au Conseil Général pour l'aboutissement de cette opération.

Rémy BANET, Conseiller Municipal, questionne sur la pertinence de la réalisation d'un deuxième « city stade » à 100.000€ dont l'emplacement géographique se situera à 500 mètres à vol d'oiseau de celui des Chenvières. Il compare ce montant à l'augmentation de la fiscalité de 1,8% qui ne couvrira même pas le « city stade » supplémentaire, déclarant qu'il est au chômage et qu'il estime pour sa part que la Ville devrait « réduire la voilure » trouvant ce projet très luxueux.

Gilles LAZAR, Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, explique que l'idée d'implanter ces équipements dans des lieux reconnus différents a été retenue par la Majorité, d'autant qu'en ce qui concerne celui qui nous intéresse, il permettra de requalifier le Champ de Foire.

Gérard SCHARPF, Premier Adjoint, déclare que ces dépenses de travaux publics contribuent à la relance économique et notamment à l'emploi.

Yves MERA, Conseiller Municipale, procède ensuite à la déclaration politique suivante :

« M. le Maire, mes chers Collègues,

*Bien qu'il reprenne une partie de **notre programme électoral de 2008**, ce budget reste très perfectible :*

Au-delà des multiples questions qu'il pose, notamment de savoir pourquoi le Conseil Général, pourtant du même bord politique que vous, vous aide si peu pour le financement de la liaison de la gare qu'il vous a imposée en décidant d'y faire passer les bus scolaires, ce qui a provoqué une manifestation mémorable à laquelle vous n'étiez pas, et au-delà du partage symbolique de 5% de vos indemnités avec les démunis, quand le Maire de Villefort va de 15 à 20%, nous constatons que :

*1° Vous **ne tenez aucun compte de la situation économique** et de l'explosion du chômage, pensant comme l'an dernier que la France serait épargnée par la crise, ce qui est parfaitement irresponsable.*

*2° Vous maintenez un **niveau d'investissements exorbitant**, tout en prenant le Gouvernement pour un Père Noël qui devrait payer toutes vos dépenses et vous lui reprochez de n'en point faire assez, alors que la dotation solidarité urbaine a augmenté de 100 000€ cette année ! (compte 74.123).*

*3° Vous **gelez les salaires des employés municipaux comme si c'était une variable d'ajustement** pour financer vos investissements pharaoniques.*

*4° Vous **augmentez les impôts locaux, sans augmenter les salaires** depuis deux ans ; grignotant inexorablement le pouvoir d'achat de vos employés et électeurs.*

*5° Vous diminuez les aides d'urgence d'un montant équivalent à ce que vous y versez sur vos indemnités. Ce n'est donc qu'un effet d'annonce. Il n'y aura pas un sous de plus pour les démunis, soit moins de 0,3% du budget de la Ville. **N'y aurait-il que des riches à Héricourt ?***

6° Vous ne justifiez pas tous vos investissements par un besoin mais plutôt par le souci d'épater la galerie par le luxe de vos dépenses et d'acheter des voix avec l'argent de vos électeurs, ce qui n'enrichit personne.

7° Vous subventionnez des associations politisées ou mercantiles qui oublient de se déclarer à la TVA, ou gardent l'essentiel de leur activité dans d'autres communes.

*Bref, votre budget est inadapté et scandaleusement **anti-social**. Nous ne pouvons que voter contre un tel brûlot financier, propre à ruiner la commune et ses habitants.*

***Et nous vous demandons d'affecter au CCAS 100% de la subvention allouée à l'Opposition, pour les aides d'urgence sociale.** »*

Jean-Michel VILLAUME déclare ne pas vouloir polémiquer sur les propos de Monsieur MERA qu'il juge excessifs et de ce fait insignifiants.

Gilles LAZAR, qualifie le budget d'ambitieux malgré une période de crise. Il estime que tout le mérite en revient à la Majorité. Les propositions sont en phase avec le programme affiché lors de la campagne électorale. La Majorité n'a pas voulu « réduire la voilure » mais recherche des sources d'économies sur la section de fonctionnement. Il pense que l'augmentation de la pression fiscale de 1,8% ne doit pas être considérée comme « une ponction de plus dans la poche des héricourtois », ce taux reflétant l'inflation.

L'Adjoint à la Citoyenneté estime que « le vivre ensemble » à Héricourt ne doit pas pâtir de la crise et fait remarquer à Monsieur MERA qu'aucun des Elus n'a le pouvoir d'augmenter ou diminuer les salaires des employés communaux qui répondent à des statuts réglementés par les pouvoirs publics.

Concernant la gare, il rappelle une manifestation à son initiative il y a deux ans et fait part de son étonnement de ne pas voir le Conseil Général prendre part au financement de ce projet structurant.

Il insiste en outre sur la propreté et le civisme, car au-delà de la 3^{ème} fleur qu'il faut bien entendu maintenir, Gilles LAZAR estime qu'il faut faire plus pour que cessent les comportements irrespectueux de l'espace public (déjections canines,

pigeons, cannettes...). S'exprimant toujours au titre du Groupe Communiste, l'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport estime qu'il y a lieu de faire respecter les arrêtés municipaux par la création d'un poste de « police verte » qui bien entendu ne se substituerait pas à la police nationale mais veillerait au respect du comportement citoyen. Il clôt son propos en précisant que son Groupe votera le budget.

Claude STEVENOT, Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable, fait remarquer que c'est la police nationale qui est chargée de faire respecter les arrêtés municipaux. Revenant sur le budget, il juge considérable les efforts réalisés citant en exemple la station d'épuration, le remplacement des branchements plomb ou encore le diagnostic énergétique. Il estime que le programme municipal s'effectue avec audace dans un contexte dont les gouvernements de Droite sont responsables, ces derniers ne pouvant se dédouaner. Il informe les Elus de l'implication de la Ville dans le cadre de la semaine du développement durable et revenant sur la démission du 3^{ème} conseiller de l'Opposition, il déclare que l'on assiste à un effritement de ce Groupe ce qui n'est pas positif pour la démocratie. A contrario, il estime la Majorité solide et responsable et déclare que son Groupe votera également le budget.

Fernand BURKHALTER, Adjoint à l'Intercommunalité, à l'Urbanisme et au Logement, déclare que compte tenu de la conjoncture son propos peut être en décalage car il se déclare optimiste sur deux axes :

Le premier vis-à-vis de la croissance de la population, Héricourt étant la seule ville de Franche-Comté à croître avec un tel essor.

Le second traduit le travail réalisé en termes de développement économique, l'emploi salarié ayant progressé de 800 sur la dernière décennie. Autre élément positif pour la Ville : elle présidera à travers son Député-Maire, le Syndicat Mixte d'Aire Urbaine, confirmant ainsi ses fonctions de « ville-centre » qui en outre accueillera la Maison des Energies de la Région de Franche-Comté.

Rappelant les équipements structurant présents sur la Ville et le Pays d'Héricourt, il pointe particulièrement le Centre d'Affaires Pierre Carmien, le Lycée avec sa filière dédiée aux énergies renouvelables, et l'essor significatif des équipements de santé avec le Centre de Rééducation Fonctionnel Bretegnier, l'ADAPEI, la Maison d'Accueil Spécialisée ou encore à terme l'hôpital médian. Tout ceci dans un contexte où les dotations aux collectivités ne suivent plus malgré les compétences dont se défausse l'Etat. Ce « cri d'alarme » est largement partagé par d'autres collectivités, les Elus étant unanimes pour condamner l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle.

L'Adjoint à l'Urbanisme, Président de la CCPH ex qualité, termine son intervention en déclarant que tout le monde constate la carence du plan de relance médiatisée par l'Etat.

Jean-Michel VILLAUME clôt le débat en remerciant la Majorité pour le travail accompli. Il rappelle que sa présidence au Syndicat Mixte d'Aire Urbaine est prévue pour juin 2011 ce qui devra lui permettre d'inaugurer la gare TGV. Le Député-Maire regrette les propos excessifs de l'Opposition estimant que les prédécesseurs de cette dernière se comportaient de manière beaucoup plus constructive. Il en appelle au respect de l'Opposition vis-à-vis de la Majorité.

Le vote à lieu à la majorité, l'Opposition s'exprimant contre ce budget principal.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT poursuit par la présentation des budgets annexes qui concernent **le Bois, le Service de Distribution d'Eau et enfin l'Assainissement**.

La présentation est relativement succincte : **le budget Bois s'équilibre à 64 093€**, les opérations étant constituées par l'entretien des forêts et des coupes de bois.

Le budget Eau pour sa part prend en compte essentiellement, une dépense de **210 000€** pour l'élimination des branchements plomb, **28 500€** pour la protection des zones de captage, enfin **213 000€** sont consacrés au renforcement des réseaux vieillissants.

Pour ce qui concerne **l'Assainissement**, c'est la construction de la station d'épuration qui témoigne de l'effort d'investissement avec **2 230 000€**, à cela s'ajoute le programme des eaux claires parasites pour **303 000€**.

Le vote donne lieu à 2 abstentions de l'Opposition Municipale sur chacun des 3 budgets annexes.

* * * * *

Gérard SCHARPF, présente ensuite à l'Assemblée **les propositions de répartition des subventions 2009**, indépendamment des clubs sportifs et des associations culturelles.

Les montants sont strictement équivalents à ceux alloués l'an passé, à l'exception du Comité des Œuvres Sociales dont l'aide évolue en fonction de la masse salariale.

Une nouvelle association « Fraternité et abstinence » reçoit 50€ et Héricourt Montmartre qui se substitue dorénavant à l'Association des Commerçants pour l'exposition des peintres, percevra 500€ d'aide au démarrage.

Gilles LAZAR poursuit par **les crédits alloués en direction des clubs sportifs**, sachant que **l'enveloppe globale se situe quelque peu en retrait par rapport à l'an passé** notamment vis à vis des déplacements plus réduits. La répartition allouée par la Commission avec la collaboration de l'Office Municipal des Sports prend en compte le nombre d'adhérents des sections essentiellement. La nouvelle association des SGH Basket recevra 583€ après avoir été soutenue de façon significative les deux années passées.

Patrick PLAISANCE détaille enfin les crédits alloués aux associations culturelles et donne connaissance du montant des conventions qui interviendront avec Musiques en Héricourt et la Cotonnière ou encore Alternadiff au titre des spectacles vivants et des Terrasses de l'Eté.

Rémy BANET, à propos des subventions, tient les propos suivants :

« La liste des subventions aux associations m'amène à vous demander des éclaircissements, notamment sur les 2 058€ pour les Jardins du Mont Vaudois. S'agit-il de la réinsertion et alors j'aimerais connaître la totalité des aides versées à cette structure car il nous est transmis beaucoup d'informations négatives sur son fonctionnement (non respect du Droit du Travail et de l'Administration), ou s'agit-il des jardins ouvriers et alors il faudrait soit subordonner l'octroi de cette subvention à l'entretien des terrains mis à sa disposition, soit transformer ces sommes en heures d'employés municipaux pour le ramassage et l'enlèvement des immondices, des baraques écroulées et autres baignoires ?

Quant aux subventions versées aux syndicats, je trouve intolérable que le budget de la Ville se substitue aux cotisations des adhérents. Nous allons vérifier la légalité de ces débours et nous interviendrons s'il y a lieu auprès du Tribunal Administratif pour faire annuler cette délibération.

Nous vous demandons en outre à quoi correspondent :

1 – la subvention au Lycée Aragon ?

2 – la subvention sportive au Lycée Aragon ?

3_ La subvention à l'Harmonie Municipale alors qu'on la voit si peu souvent aux cérémonies au Monument aux Morts : on lui paye une subvention et on passe des disques !

4°_ En faisant un rapide calcul, nous trouvons plus de 21 000€ de subventions cumulées à la rue des Prés (In Ouïe Cours et Alternadiff) : comment peut-on verser autant chaque année, à une association qui fait payer les cours de musique, ce qui la rend passible du régime de la TVA pour une activité fiscalement commerciale ? Vous savez très bien qu'on n'a pas le droit de subventionner un commerce !

5°_ La subvention à la Cotonnière, active surtout à Lure en dehors des limites de la Commune, de la Communauté de Communes et du Canton ?

Je vous remercie pour vos réponses. »

Sur la subvention à l'Association des Jardins du Mont Vaudois, Gérard SCHARPF précise qu'il s'agit de l'action d'insertion, le dossier de demande étant consultable en Mairie.

Fernand BURKHALTER pour sa part réagit énergiquement aux propos de Monsieur BANET et l'invite à participer à l'assemblée générale du 17 avril prochain où il pourra se rendre compte du travail remarquable fait par la structure. Il réfute les insinuations de Monsieur BANET sur le fonctionnement de l'association, laquelle est d'ailleurs reconnue par les services de l'Etat et le Conseil Général, 40 personnes étant accueillies en insertion par an. Monsieur BURKHALTER en profite d'ailleurs pour saluer le Président de l'Association, Jacques HENRIOT, pour le travail accompli.

Concernant les subventions au Lycée Aragon, le Député-Maire répond que la Ville a toujours soutenu forfaitairement l'activité périscolaire de cet établissement comme le fait par ailleurs la Communauté de Communes au titre du Collège depuis sa création. Quant à l'Association Sportive du Lycée, elle est traitée comme les autres structures sportives locales.

Sur les subventions au profit des syndicats CGT et CFDT, Jean-Michel VILLAUME répond à Monsieur BANET que seuls les 2 syndicats présents sur le territoire sont subventionnés dans un cadre strictement légal.

Concernant l'Harmonie Municipale, le Député-Maire partage le fondement de la requête tendant à ce que les musiciens qui agissent toutefois dans ce cadre au titre du bénévolat, puissent être plus assidus aux manifestations patriotiques.

Yves MERA fait le comparatif avec l'Harmonie de Champagny qui compte de 15 à 22 musiciens bénévoles assidus aux manifestations.

Roland GAUTHIER sur ce point signale que le Directeur de l'Ecole de Musique insiste à chaque assemblée générale de l'Orchestre d'Harmonie pour une participation plus régulière.

Patrick PLAISANCE pour sa part fait remarquer que les musiciens répètent systématiquement le dimanche matin et qu'ils ne sont pas toujours absents des manifestations.

Sur la subvention aux associations de la rue des Prés, le Maire invite Monsieur BANET à consulter une fois encore les dossiers et rappelle la volonté municipale de soutenir l'Ecole des Musiques Amplifiées afin d'en favoriser l'accès aux plus démunis.

L'Adjoint à la Culture poursuit en insistant sur le fait qu'ALTERNADIFF reçoit 7 500€ pour l'organisation de spectacles vivants et 7 000€ pour les Terrasses de l'Eté. Il fait remarquer que si la Ville devait assumer en régie cette organisation, cela lui coûterait trois fois plus cher. Quant à LA COTONNIERE, la subvention de 3 049€ ne concerne que les ateliers théâtre dispensés aux enfants et adultes à Héricourt. Les 7 500€ pour l'association culturelle concernent le Pays d'Héricourt et non pas les interventions sur les autres villes qui s'autofinancent d'une autre manière.

Yves MERA fait remarquer que les cours de l'Ecole de Musique de Champagny sont gratuits et que ceux de Belverne représentent le tiers des prix pratiqués à Héricourt où des associations lucratives sans but permettent surtout à quelques personnes de vivre des subventions à la culture.

Patricia TOURDOT pointe en direction de l'assistance les efforts consentis par la Ville en direction de la solidarité.

Le Maire sur ce point, relatant des échanges tant avec le Magasin Alimentaire Social, les Restos du Cœur que la Croix Rouge, fait remarquer que ces structures ont noté une augmentation des demandes de 30 à 40%.

Ne prennent pas part au vote, compte tenu de leur appartenance au sein des associations :

- Maryse GIROD pour l'Espace Jeunes
- Patrick PLAISANCE pour LA COTONNIERE
- Jean-Pierre FIGINI pour le Foot Vétérans
- Patricia TOURDOT pour La Natation

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Poursuivant l'ordre du jour, l'Assemblée adopte ensuite les délibérations suivantes :

→ **Le plan de financement du Contrat Urbain de Cohésion Sociale** réunissant les actions de l'année 2009 est approuvé conformément à une réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 16 février dernier. **Sur un budget de 323 000€, l'Etat apporte 136 000€ dont 64 000€ pour le Programme de Réussite Educative. Martine PEQUIGNOT** qui rapporte ce point, rappelle la mission d'audit confiée à Pierre CALLIER dont les conclusions seront communiquées prochainement.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (Opposition Municipale).

→ **Le programme de travaux en forêts est présenté par Claude STEVENOT** pour Héricourt et **Alain BILLEREY** au titre de la commune associée de Bussurel. Les enveloppes se situent à **14 963€ pour la Ville et 7 457€ pour Bussurel.**

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (Opposition Municipale).

→ **Sur proposition de Dominique VARESCHARD, Adjointe à l'Education,** l'Assemblée confirme son engagement à **assumer les charges consécutives à l'ouverture d'une 4^{ème} classe à la maternelle Jules Ferry** (locaux et personnels). Le périmètre est en outre modifié pour que **les enfants de St Valbert puissent être dirigés dorénavant vers les groupes scolaires d'Héricourt** alors qu'ils dépendaient du RPI de Coisevaux. Enfin **l'accueil des élèves de CM2 du RPI de Bussurel/Vyans le Val est maintenu l'an prochain à destination de l'Ecole Poirey.**

Leila SCHOTT déclare à ce sujet à l'Assemblée :

« On ne peut qu'être satisfait d'une ouverture de classe à Héricourt. Ce que je crains par contre, c'est que cette création de poste se fasse au dépend d'une autre école dans le département et enfin, que ce soit l'arbre qui cache la forêt car la suppression annoncée de la ZEP à Héricourt risque de s'accompagner de plusieurs fermetures de classe. Je pense qu'aujourd'hui, la mobilisation contre la suppression de la ZEP n'est pas encore suffisante et qu'il est possible de faire reculer le Ministre sur cet important dossier. »

Philippe BELMONT, Conseiller Municipal délégué aux Comités Consultatifs de Quartiers, fait remarquer qu'actuellement la maternelle Jules Ferry est en surcharge au niveau des effectifs et qu'une 4^{ème} classe est la bienvenue.

Yves MERA déclare que cette notion de carte scolaire est lourde à gérer, et que devant tant de contournements, elle pourrait aussi bien être supprimée.

Dominique VARESCHARD répond que la gestion de la carte scolaire est de la compétence du Conseil Municipal et c'est une bonne chose d'autant que les directeurs d'établissements scolaires sont satisfaits de cette démarche.

Le Député-Maire s'exprime contre la suppression des cartes scolaires et souligne que les modifications proposées à l'Assemblée s'établissent à la suite de concertations avec les directeurs des établissements.

Le vote est unanime.

→ **La sécurisation du carrefour de la rue Noblot avec l'avenue de St Valbert est déclarée d'utilité publique** sur proposition du **Député-Maire,** le propriétaire concerné n'acceptant pas d'envisager un traitement amiable des acquisitions de terrains par la Ville.

Le vote est unanime.

→ **La délégation au Maire découlant de la délibération du 21 mars 2008 est amendée** compte tenu des dispositions du Plan de Relance de l'Economie Française, simplifiant les procédures des marchés publics.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions (MM. MERA et BANET).

→ **La rue interne du programme d'habitat en cours d'édification vers la rue des Fleurs est baptisé** sur proposition de **Fernand BUKHALTER, rue Aymé Césaire.**

Yves MERA déclare : *« Dans d'autres circonstances, le nom d'Aimé Césaire eût été bien choisi. Mais depuis que ses administrés ont reproché à la métropole de maintenir une « économie de plantation » dans son île, alors qu'elle reçoit des subventions à rendre jalouse la majorité d'Héricourt, je lui préférerais un autre nom, celui envers qui la France a une lourde dette à payer, qui, né esclave, finit emmuré vivant par la République, en Franche-Comté : Toussaint LOUVERTURE. »*

Le vote est majoritaire compte tenu de 2 voix contre (MM MERA et BANET).

→ **La cession des emprises de terrains ayant servi à la construction de l'échangeur de Byans/St Valbert est confirmée** au profit du Département pour une superficie de **3 233m² à l'Euro symbolique**.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (MM. MERA et BANET).

→ **Au titre de l'élimination des eaux claires parasites, 2 avenants détaillés par Gérard SCHARPF** viennent réduire les engagements financiers de la Ville : le premier concerne les travaux confiés à l'entreprise VIDEO INJECTION où **la moins value sera de 29 931€HT**. Le second concerne les travaux de l'entreprise MONNIER **réduits de 22 786€**

Le vote est unanime.

→ **La répartition des bourses éducatives consécutives à l'action jeunesse citoyenne à laquelle 10 jeunes ont participé est actée à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions (MM MERA et BANET)**. **Dahlila MEDDOUR** détaille les actions qui ont consisté à remettre en peinture la salle des ados au Centre Socioculturel Simone Signoret et au débroussaillage des abords du stade du Polygone.

Elle poursuit par **la présentation du bilan des vacances de février, Gilles LAZAR** en faisant de même pour les activités purement sportives. Enfin, **Dominique VARESCHARD** relate la manière dont s'est déroulé le défilé du carnaval des écoles le 20 mars dernier, qui a connu un franc succès.

→ **Le déficit de la ligne de transport ETOBON/HERICOURT** réparti par le Conseil Général entre les communes desservies s'élève à **56€ pour Héricourt sur un total de 2 244€** L'Assemblée accepte cette prise en charge à l'unanimité, tout en soulignant qu'à l'avenir le Député-Maire pourra engager cette dépense dans la limite de 200€.

→ **Le rapport relatif à la représentation municipale au sein de la régie du Pôle Energie de Franche-Comté est reporté à la demande de Danielle BOURGON, Conseillère Générale** qui indique que l'assemblée régionale n'a pas encore finalisé son dossier sur ses aspects juridiques et notamment vis-à-vis de l'ADEME.

→ Les modifications foncières découlant de l'aménagement de la 2X2 voies nécessitent **la création d'un nouveau chemin rural** permettant de rétablir les liaisons pédestres, cyclables, les dessertes agricoles ou encore l'accès au bassin de rétention qui jouxte la Lizaine. Le tracé est proposé par la Commission Intercommunale de Remembrement tel que présenté sur le plan remis aux Elus. Ce chemin se situe en face des établissements DEVILLERS.

Sur question de l'Opposition, le Maire précise que la délibération ne porte que sur le tracé, la réalisation du chemin ne coûtant rien à la commune.

Le vote est unanime.

→ Après l'acquisition de l'immeuble PARROT, **la transaction avec les successeurs de Madame MATHIEU permet à la Ville de s'approprier les deux immeubles situés au carrefour de la rue du Docteur Pavillard devant la fontaine du Savourot**. L'acquisition est négociée à **80 000€** et la Ville pourra à la suite de la démolition de ces deux ensembles, requalifier et mettre en valeur le monument classé.

Le vote est acquis à l'unanimité.

→ Poursuivant au registre des acquisitions, **Fernand BURKHALTER propose que la Ville achète deux parcelles situées en contrebas du cimetière**, secteur où la Ville avait mis en place une politique de réserves foncières. La SAFER à retenu notre proposition de **12 000€ pour 6 730m²**.

Le vote est unanime.

→ **Une régie de recettes est mise en place pour la gestion des dépôts de garantie qui seront dorénavant imposés aux usagers lors de la location de salles ou encore de prêt de matériel et de véhicules**. Le montant de la caution sera de 150 à 300€ selon le type de prestation et permettra à la Ville de garantir les biens.

Yves MERA souligne que les chèques de caution sont systématiquement rendus quelque soit l'état de la salle, ce que **Gérard SCHARPF** réfute, la casse étant à chaque fois facturée.

Mehdi MAZEGHRANE, Conseiller Municipal, fait remarquer que les prêts de salles font à chaque fois l'objet d'un état des lieux à la remise des clés.

Jean-Pierre FIGINI, Conseiller Municipal, note que l'état de propreté s'est nettement amélioré depuis l'instauration des chèques de caution.

Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (Opposition Municipale).

→ **Patrick PLAISANCE** donne ensuite lecture **d'un projet de motion s'élevant contre les agissements de la Direction d'ERDF/GRDF qui visent à abandonner les sites de proximité** telles les agences de Pont de Roide, Maïche ou bien encore l'accueil commercial à Audincourt. Cette motion par laquelle **le Conseil Municipal se déclare solidaire des actions menées par les agents d'ERDF/GRDF** est adoptée à l'unanimité compte tenu de 2 abstentions (MM. MERA et BANET).

Chantal GRISIER, Conseillère Municipale, fait remarquer que pour avoir à gérer quotidiennement les logements vacants avec ERDF, elle déplore les délais particulièrement importants pour les ouvertures ainsi que l'absence d'interlocuteurs.

Mis en cause par le Député-Maire (*Heureusement, le retour à la royauté n'est pas pour demain*), **Yves Méra** répond que **les royalistes sont colbertistes**, pour une réglementation encadrant le commerce et l'industrie, alors que **l'ultra-**

libéralisme sans limitation morale est républicain, et directement issu du fameux « *laissez faire, laissez passer* » des philosophes des Lumières.

→ L'Assemblée prend acte **des biens meubles dont l'acquisition sera inscrite en section d'investissement**.
Le vote est unanime compte tenu de 2 abstentions (Opposition Municipale).

L'ordre du jour étant épuisé, le Député-Maire rappelle la date du prochain Conseil Municipal fixée au **15 MAI prochain à 17H30** et clôt la séance vers 20H45.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME